

## **Le Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places pour les personnes handicapées de grande dépendance**

### **Compte rendu de l'action du 6 janvier 2006 au Cabinet de Mme Françoise Dupuis, Ministre du Collège de la COCOF et Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale en charge de l'Urbanisme et du Logement**

Le 6 janvier 2006 a eu lieu le 5<sup>ème</sup> sit-in organisé par le GAMP. Entre 35 et 40 personnes y étaient présentes. La Ministre avait été avertie de notre action et nous a reçus personnellement. Des journalistes étaient présents, des interviews de parents et de professionnels ont eu lieu. Des reportages ont été diffusés dans les journaux radio de BXL et de la RTBF. Un article est paru le lendemain dans le quotidien « La Capitale », ainsi qu'un encadré dans « La Libre ».

Notre premier objectif était de sensibiliser Mme Dupuis, en tant que Ministre du Collège de la COCOF, à la problématique du manque de places pour adultes handicapés de grande dépendance à Bruxelles. Bien entendu, nous avons revendiqué la nécessité de fonds supplémentaires pour l'ouverture de nouvelles structures et de places en accueil de jour et en hébergement.

La Ministre s'est dite consciente de l'insuffisance des moyens actuels et de la nécessité d'un refinancement conséquent de la COCOF. Mais la politique des personnes handicapées n'est pas dans ses compétences, à chacun ses responsabilités. Ce à quoi un parent a répondu qu'il n'en avait rien à faire du « saucissonnage » des compétences. Ce discours revient dans chaque Cabinet qui n'est pas directement concerné par le handicap, ce n'est pas une raison pour fermer les yeux. Nous l'avons déjà dit au Cabinet du Ministre Picqué : le problème du handicap est un problème de société. La solidarité vis-à-vis des plus faibles, dans ce cas les personnes lourdement handicapées, ne relève pas uniquement des compétences de la Ministre Huytebroeck. Il existe des véritables drames humains, et nous en avons cités quelques exemples. C'est le devoir de tout le monde politique d'être attentif aux besoins des citoyens, d'autant plus à ceux des plus fragilisés, et de faire en sorte que les fonds adéquats soient octroyés aux instances concernées. Il faut en ce domaine des prévisions à long terme.

Nous avons évoqué les blocages administratifs, ainsi que la question du surcoût des structures d'accueil dû au dédoublement de l'infrastructure (centre d'accueil de jour et centre d'hébergement séparés). Cela fait partie de la dernière réforme et ne peut, à l'heure actuelle, être changé.

La Ministre Dupuis nous a d'abord assuré du fait que le projet Hoppa avait enfin été débloqué grâce à son intervention. Elle nous a aussi promis qu'elle parlerait du problème du manque de places à ses collègues du Collège. Nous lui avons signalé que cette promesse nous avait été auparavant faite par les Ministres Huytebroeck et Cerexhe, ainsi que par les représentants du Cabinet du Ministre Picqué, promesses qui n'ont, à ce jour, pas encore été suivies d'effets.

Nous avons signalé à la Ministre Dupuis les difficultés des parents à trouver une place en Wallonie, qui est pourtant une terre d'accueil pour 3000 handicapés français. A cause du moratoire sur l'ouverture de nouvelles places subsidiées par l'AWIPH, les listes d'attente

s'allongent, et cela concerne davantage les personnes de grande dépendance. Dans ce contexte, les accords de coopération entre Régions wallonne et bruxelloise ne sont pas opérationnels. Echappent d'ailleurs à ces accords, les « conventions nominatives », considérées comme matière individuelle. Ainsi, la cellule de gestion des cas dits « lourds » de l'AWIPH s'occupe préférentiellement des wallons, ce qui est normal dans le contexte de la régionalisation du handicap. Cependant cela nous paraît inacceptable au vu des principes de solidarité qui devraient régner en Communauté Française. La Ministre Dupuis s'est engagée à en parler avec la Ministre Vienne, en charge de la politique des personnes handicapées en Région wallonne.

Aussi, nous espérons trouver auprès de Mme Dupuis, en sa qualité de Secrétaire d'Etat au Logement, des pistes pour d'autres modes de financement de l'infrastructure des nouvelles institutions d'accueil. La Ministre a précisé que les logements sociaux sont davantage consacrés aux personnes et familles nécessitant de l'aide sociale. D'autre part, certains logements sont adaptés aux normes d'accessibilité pour les personnes handicapées physiques. Il en existe 226 qui sont gérés par 13 sociétés. Dans ces logements adaptés, une partie est organisée avec des services d'Aide à la Vie Journalière (AVJ). Ils permettent à des personnes atteintes d'un handicap physique grave de vivre de la façon la plus autonome possible. Quelques appartements « supervisés » vont également être réservés pour des personnes handicapées mentales disposant d'une certaine autonomie dans le cadre d'un accompagnement.

En conclusion, la Ministre Dupuis nous a promis qu'elle évoquerait la question du manque de places avec ses collègues Ministres de la COCOF ainsi qu'avec la Ministre Vienne en Région wallonne. Bien que ces quelques promesses nous réjouissent, nous continuerons nos actions afin que cette problématique ne soit pas oubliée ou mise de côté.

Nous remercions Madame Dupuis et ses collaborateurs de nous avoir reçus.

Rapporteur : Cinzia Agoni  
20, clos du Bergoje – 1160 Bruxelles  
02 / 673 03 12 – 0475 / 94 18 90